

Ville de Suresnes
Ecole d'Arts Plastiques

Cécile Thibault, Régisseur
Hôtel de Ville
2 rue Carnot
92150 SURESNES

Tél. : 01 41 18 18 73
Fax : 01 41 18 18 80
E-mail : cthibault@ville-suresnes.fr

Demande d'inscription
Année scolaire 2019 / 2020

Ce formulaire est une demande d'inscription

Une place pourra être proposée selon les disponibilités à partir du samedi 31 août 2019 lors des inscriptions à La Passerelle des Arts

Renseignements concernant l'élève :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Classe fréquentée en 2018/2019 : Ecole fréquentée :

Renseignements concernant les responsables des enfants et adolescents

Renseignements concernant le responsable 1 de
l'élève (si différents).
Lien de parenté :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Renseignements concernant le responsable 2 de
l'élève (si différents).
Lien de parenté :

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Cadre réservé à l'administration

Renseignement concernant le cours choisi :

- Noter l'intitulé du cours, l'horaire et le nom du professeur

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

3^{ème} choix :

Sous réserve d'un refus écrit de votre part, tout élève inscrit aux activités de l'Ecole d'Arts Plastiques, peut être photographié et/ou filmé et cela pour une diffusion à but pédagogique, artistique ou promotionnel et uniquement dans le cadre des supports de communication de la Ville de Suresnes.

Souhaitez-vous recevoir votre courrier par voie électronique : Oui - Non

Je soussigné(e) autorise*-n'autorise pas* l'Ecole d'Arts Plastiques à me photographier*-à photographier mon enfant (*rayer les mentions inutiles).

Fait à :, le

Signature :

Ce formulaire est une demande d'inscription, il est à renvoyer dûment complété soit par voie postale à l'attention de :

Cécile THIBAUT
Régisseur
Ecole d'Arts Plastiques
Hôtel de Ville
2 rue Carnot
92150 SURESNES

soit par mail à :

cthibault@ville-suresnes.fr

soit à déposer à l'Ecole d'Arts Plastiques du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 :

La Passerelle des Arts
9 avenue du Général de Gaulle
92150 SURESNES

Reprises des cours le lundi 16 septembre 2019

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit.
Au-delà de trois cours aucun remboursement ne pourra être effectué.

Fait à :, le

Signature :